

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du 07 Septembre deux mille vingt.

L'an deux mille vingt, le 07 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du maire
2. Approbation du compte rendu du 29 juillet 2020
3. Election des représentants au CA EHPAD
4. Comité de gestion du pavillon bleu
5. Composition des commissions du conseil municipal
6. Avis sur le projet d'acquisition de la parcelle AD38
7. Clôture du budget de la Zone d'activité
8. Demande de subvention Département- contrat de territoire- dépenses d'équipement et d'aménagements liés au COVID-19
9. Demande de subvention DRAC- DGD
10. Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux
11. Point financier
12. Informations et questions diverses

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard , Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault, adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, Mme Christelle Lecharpentier, Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mme Valérie Badin, Mr Sébastien Lefevre, Mr Patrick Gosselin, Mr Thomas Goyet, Mr Alexandre Berthelin, Mr Patrick Bernard conseillers municipaux.

Absents: Mr Alain Prioux donne pouvoir à Mme Dominique Hansen, Mr Jean-Pierre Tessier donne pouvoir à Mme Valérie Badin, Mme Maryvonne Botté donne pouvoir à Mme Marie Christine Leroux, Mme Anne Dumolard donne pouvoir à Mr Phillippe Daout, Mme Aurélie Clément, Mr Stéphane Plumet

Secrétaire de séance : Madame Dominique Hansen

1. Communication du maire

« Le virus circule toujours, comme l'atteste le nombre de cas positifs détectés chaque jour sur le territoire.

Conseil Municipal du 07 Septembre 2020

Attesté le 14/09/20

Le port du masque relève du bon sens et il en va de la responsabilité de chacun. Je rappelle l'obligation du port du masque lors des manifestations extérieures ou rassemblement, et cette règle doit être respectée par tous.

Au nom de la liberté individuelle, il y aura toujours des réfractaires, mais ceux-ci doivent aussi penser à la liberté des autres et à celle des personnes fragiles.

Pour les professionnels du tourisme, l'été a redonné une bouffée d'oxygène à leurs activités, après un printemps sous le signe de la sinistrose.

La municipalité a accompagné les restaurateurs en les exonérant de droit de terrasse, et des locations annuelles pour les kiosques.

L'Office de Tourisme a été remplacé par la borne d'information interactive, et la présence du truck tourisme 3 fois par semaine (2 matin-1 Am). Les statistiques de fréquentation ne sont, à l'heure actuelle, pas disponibles.

Aucun évènement marquant pour nos sauveteurs sur la plage durant la saison.

La reconfiguration de la place du Débarquement a incité les campings cars à venir s'installer sur la partie accessible et en front de mer, cette situation « nouvelle » a été relayée sur les sites de camping caristes.

Nous avons rassuré les riverains du boulevard maritime avec la mise en place (avant les prochaines vacances de la Toussaint) d'une nouvelle signalétique réglementaire qui interdira le stationnement sur le boulevard maritime et la place du Débarquement.

Le mois de septembre sonne l'heure de la rentrée, pour les écoles, la vie associative, la vie professionnelle.

Les rapporteurs des délégations feront un point lors des questions diverses.

Je remercie tous ceux qui se sont investis pour le bon déroulement des manifestations maintenues cet été, malgré le contexte particulier que nous vivons et qui devrait encore se prolonger durant les mois à venir.

Montrons l'exemple en restant vigilant et responsable.

Les axes prioritaires l'année 2021 en dehors de nos missions régaliennes.

- Extension de l'aire de camping-cars.
- Protection et valorisation du patrimoine historique (Eglise, Redoute)
- Révision allégée du Plan local d'urbanisme
- Sécurisation des axes principaux (vitesse excessive, non-respect de la signalisation, renforcement des contrôles) ».

2. Approbation du compte rendu du 29 juillet 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 29 juillet 2020. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

3. Election des représentants au CA EHPAD

Madame Hansen indique aux membres du conseil qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du conseil d'administration de l'EHPAD intercommunal. Le conseil municipal doit se prononcer après vote, au bulletin secret, en faveur de neuf candidats parmi les dix-sept candidats désignés par les collectivités. Les candidats sont les suivants :

Commune de BERNIERES	Madame MOREL Rachel
Commune de CRESSERONS	Madame LY Anne
Commune de DOUVRES	Madame VASSE Christine
Commune d' HERMANVILLE	Madame MIOUX Christine
Commune de LANGRUNE SUR MER	Madame BERTON Françoise
Commune de LION SUR MER	Madame ROSALIE Patricia
Commune de LUC SUR MER	Madame CRENEL Claudie
Commune de PLUMETOT	Madame HAMEL Florence
Commune de MATHIEU	Madame MOAL Madeleine
Commune de SAINT AUBIN SUR MER	Madame LESAGE Christine
Commune de BENOUVILLE	Madame THOMAS Catherine
Commune de BIEVILLE-BEUVILLE	Madame OBLIN Elise
Commune de BLAINVILLE SUR ORNE	Madame ERNAULT Armelle
Commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY	Madame HANSEN Dominique
Commune de OUISTREHAM	Madame CLEMENT-LEFRANCOIS Josiane
Commune de PERIERS SUR LE DAN	Madame NEUTRE Christiane
Commune de SAINT AUBIN D'ARQUENAY	Madame LAURENT Laurence

Monsieur le Maire invite chaque conseiller municipal à déposer son bulletin dans l'urne en indiquant les neuf candidats retenus.

Après dépouillement, il est constaté :

Nombre de bulletins : 17

Nombre de bulletin déclaré nul : 1

Madame Hansen procède à la lecture des bulletins, Madame Renault et Monsieur Boutet comptabilisent les voix.

Les résultats sont les suivants (nombre de voix) :

Commune de BERNIERES	Madame MOREL Rachel	6
Commune de CRESSERONS	Madame LY Anne	9
Commune de DOUVRES	Madame VASSE Christine	12
Commune d' HERMANVILLE	Madame MIOUX Christine	14
Commune de LANGRUNE SUR MER	Madame BERTON Françoise	9
Commune de LION SUR MER	Madame ROSALIE Patricia	9
Commune de LUC SUR MER	Madame CRENEL Claudie	11
Commune de PLUMETOT	Madame HAMEL Florence	2
Commune de MATHIEU	Madame MOAL Madeleine	5
Commune de SAINT AUBIN SUR MER	Madame LESAGE Christine	5
Commune de BENOUVILLE	Madame THOMAS Catherine	9
Commune de BIEVILLE-BEUVILLE	Madame OBLIN Elise	9
Commune de BLAINVILLE SUR ORNE	Madame ERNAULT Armelle	6
Commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY	Madame HANSEN Dominique	16
Commune de OUISTREHAM	Madame CLEMENT-LEFRANCOIS Josiane	7
Commune de PERIERS SUR LE DAN	Madame NEUTRE Christiane	7
Commune de SAINT AUBIN D'ARQUENAY	Madame LAURENT Laurence	8

Sont désignés par le conseil municipal les neufs candidats suivants :

Commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY	Madame HANSEN Dominique	16
Commune d' HERMANVILLE	Madame MIOUX Christine	14
Commune de DOUVRES	Madame VASSE Christine	12
Commune de LUC SUR MER	Madame CRENEL Claudie	11
Commune de CRESSERONS	Madame LY Anne	9
Commune de LANGRUNE SUR MER	Madame BERTON Françoise	9
Commune de LION SUR MER	Madame ROSALIE Patricia	9
Commune de BENOUVILLE	Madame THOMAS Catherine	9
Commune de BIEVILLE-BEUVILLE	Madame OBLIN Elise	9

4. Comité de gestion du Pavillon Bleu

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le label Pavillon Bleu est attribué dans la mesure où la collectivité répond à un ensemble de critères.

Ces critères se répartissent en deux catégories: les critères impératifs et les critères guides. Les critères impératifs constituent le socle commun à tous les lauréats Pavillon Bleu. Ils sont obligatoires pour prétendre à la labellisation et demeurent un minimum requis. Les critères guides sont des critères optionnels permettant de développer l'implication du lauréat dans la démarche. Ils peuvent avoir vocation à devenir eux-mêmes impératifs.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Leroux qui explique aux membres du conseil qu'il s'agit de créer un comité de gestion, responsable de la conformité du système de gestion environnementale du site avec la démarche Pavillon Bleu, ainsi que du bon respect des critères de labellisation. Il sera composé des différentes parties prenantes au niveau local: élus, associations de protection de l'environnement, représentants des autorités locales, usagers, intervenants éducatifs, etc. Ce comité travaillera à la mise en place d'une gestion environnementale, vérifiera sa pertinence et effectuera des audits environnementaux et des contrôles de critères sur site.

Madame Hansen propose aux membres du conseil que le comité de gestion soit composé comme suit :

- Représentants du Conseil Municipal :

Le Maire, président

Quatre membres du conseil municipal (Mr Prieux - Mme Botté - Mme Renault - Mme Leroux)

- Représentants des services de la Mairie :

Le Directeur Général des Services

Le Directeur des Services Techniques

- Représentants des services de l'Etat :

Un représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Un représentant de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

- *Personnes qualifiées :*

Un représentant des pêcheurs

Deux représentants des associations d'usagers (voile, nageurs...)

- *Experts :*

Un représentant du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement)

Un représentant du CENBN (Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, de Madame Leroux et de Madame Hansen, le conseil municipal à l'unanimité (17 voix pour) :

- Approuve la création du comité de gestion du Pavillon Bleu ainsi que sa composition présentée ci-dessus.

5. Composition des commissions du conseil municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui rappelle aux membres de l'assemblée que le 08 juin 2020 a été approuvé le règlement intérieur du conseil municipal dans lequel figurent les différentes commissions. Il est rappelé que le conseil municipal fixe un nombre minimal et maximal de conseillers participant à chaque commission et désigne ceux qui y siègeront.

Chaque membre du conseil est membre d'au moins une commission.

Suite à l'installation de Mr Patrick Bernard comme conseiller municipal, il est proposé aux membres du conseil qu'il intègre, à sa demande, la commission développement économique. Mr Bernard rappelle qu'il est suppléant de la commission d'appels d'offres. Il est par ailleurs précisé qu'un conseiller municipal peut démissionner d'une commission en cours de mandat. Il est procédé à de nouvelles élections si le minimum requis n'est plus atteint.

Entendu l'exposé de Mme Hansen, le conseil municipal à l'unanimité (17 voix pour) :

- Installe Mr Patrick Bernard au sein de la commission développement économique.

6. Avis sur le projet d'acquisition de la parcelle AD38

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune envisage l'acquisition de la parcelle AD38 jouxtant le site de la Redoute afin de pouvoir valoriser comme il se doit ce patrimoine historique communal construit pour défendre la côte en 1779 à l'époque de Vauban.

Plusieurs projets ont été envisagés sur cette parcelle, ils n'ont pas abouti.

Cette acquisition permettrait le désenclavement de l'accès au site de la Redoute et favoriserait une véritable réflexion pour mettre en place des projets d'animation. Cette Redoute est actuellement utilisée dans le cadre du PAJE pour l'accueil des centres de loisirs ayant une activité nautique avec le club OCEAN, toutefois on constate beaucoup de désagréments pour les riverains et un faible bénéfice pour l'association OCEAN.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal sur l'opportunité de se porter acquéreur de cette parcelle en l'état actuel, la commune étant propriétaire des parcelles 52 et 39 qui bordent la Redoute mais pas de la parcelle 83 (trottoir), ce qui pourrait bloquer la mise en œuvre de projets.

Il est rappelé que la future boucle cyclo pédestre passera à proximité du site.

Compte tenu des observations de certains membres du conseil, Mr le Maire se rapprochera de la propriétaire de la parcelle 83 afin de connaître ses intentions.

Concernant le financement de ce projet d'acquisition celui-ci pourra être porté par la commune ou par l'EPFN. Il est rappelé qu'à ce stade il ne s'agit que d'une intention demandée aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal émet à la majorité un avis favorable à la poursuite des négociations, avec pour 3 conseillers municipaux (Mr Berthelin- Mr Lefevre- Mme Vernes-Chazeau) un avis favorable sous réserve de l'acquisition de la parcelle 83. (20h03 Mr Bernard sort de la salle)

7. Clôture du budget de la Zone d'activité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui rappelle aux membres du conseil que le budget de la zone artisanale a été suspendu en 2016, qu'il n'a pas fonctionné depuis et qu'il est à zéro. A la demande de la DDFIP, il est proposé aux membres du conseil de prendre une délibération pour acter la suppression de ce budget.

Considérant que le budget ZA est en sommeil depuis de nombreuses années,

Considérant la demande de la DDFIP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix pour, Mr Bernard absent durant le vote) :

- Approuve la suppression du budget ZA.

8. Demande de subvention Département- contrat de territoire- dépenses d'équipement et d'aménagements liés au COVID-19

Madame Hansen (retour de Monsieur Bernard à 20h15) rappelle que le conseil municipal a délibéré le 22 juin 2020 pour solliciter une subvention auprès de la DETR dans le cadre du financement de travaux d'urgence dans les établissements scolaires. Un dossier pour répondre à cet appel à projet a été déposé auprès des services de la Préfecture.

Une aide départementale pour faire face aux dépenses d'équipement et d'aménagements liées au COVID-19 est également mobilisable pour les communes de plus de 2000 habitants par le biais du contrat de territoire du Département.

Le montant des travaux prévisionnel s'élève à 31 979.78 € HT.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour) :

- décide de solliciter une subvention auprès du Département pour financer les dépenses d'équipement et d'aménagements liées au COVID-19 à l'école maternelle dont les travaux s'élèvent à 31 979.78 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :

- Au titre du contrat de territoires – Département

Coût H.T. des travaux : 31 979.78 €

Montant sollicité : 40 % soit 12 791.91 €

- Au titre de la DETR/DSIL

Montant sollicité : 40 % soit 12 791.91 €

Soit un autofinancement de 6 395.96 € financé sur les fonds propres de la commune.

9. Demande de subvention DRAC- DGD

Madame Hansen indique que pour faire face à l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les bibliothèques et le secteur de l'économie du livre, le ministère de la culture souhaite accompagner à titre exceptionnel, les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents que leurs bibliothèques mèneront en 2020 et 2021 et contribuer ainsi au redémarrage d'activité des librairies. Cette mesure a pour objectif de permettre aux bibliothèques de consolider les acquisitions de collections imprimées et de prendre en charge les budgets supplémentaires consacrés aux ressources numériques engendrés par le confinement.

D'un point de vue économique, cette aide a vocation à soutenir en priorité la reprise d'activité des librairies de proximité.

Aussi il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de D.G.D (concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique) auprès de la DRAC à hauteur de 5 000 € pour un plan de financement estimatif de 8 996 € soit 3 996 € de financement par la collectivité.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal à l'unanimité (17 voix pour)

- Approuve le dépôt de dossier de demande D.G.D

-

10. Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux

Madame Hansen expose à l'assemblée que suite à la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un agent et de la réorganisation des services qu'il en découle, il y a nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux permanents à temps non complet actuellement à 22h hebdomadaire pour l'un et 26h hebdomadaire pour l'autre.

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10%, il convient de procéder à la création de 2 nouveaux postes d'adjoints techniques territoriaux à 30h hebdomadaire et rémunérés sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Il est proposé par ailleurs la suppression du tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial à 26h.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 03 septembre 2020

Après avoir entendu l'exposé de Mme Hansen dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) décide :

- La création, à compter du 01 novembre, de deux emplois permanents à temps non complet à 30 heures hebdomadaire d'adjoints techniques territoriaux
- La suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 26 heures hebdomadaire d'adjoint technique territorial.

11. Point financier

Madame Hansen informe les membres du conseil que nous venons de recevoir l'actualisation des tarifs de notre prestataire API pour la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2020. Ceux-ci restent identiques à ceux de 2019-2020.

Concernant la situation financière, les membres du conseil municipal ont été destinataires de l'ensemble des documents (balance, suivi investissements, fichier cantine....). Rien de particulier à signaler, les prévisions budgétaires 2020 en dépenses et en recettes sont conformes à la situation actuelle. Le COVID a peu impacté la situation financière en matière de recettes. Toutefois il conviendra d'être très prudent sur les prévisions budgétaires 2021 compte tenu de l'impact du confinement sur les recettes de la Communauté Urbaine (recettes économiques) et de ses répercussions sur les communes.

Il n'y a pas d'inquiétude majeure sur la fin de l'exercice 2020 compte tenu du suivi très régulier des dépenses d'investissements et des nécessaires anticipations, la maîtrise des dépenses permettant d'envisager sereinement les futurs projets à mener.

12. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a été sollicitée par la Communauté Urbaine pour proposer des candidats à différentes commissions thématiques, deux restent à pourvoir (mobilités – transition écologique et environnement). Après appel à candidatures, la liste établie est la suivante :

Conseil Municipal du 07 Septembre 2020

- *Mobilités* : Monsieur Patrick Bernard
- *Transition écologique et environnement* : Monsieur Patrick Gosselin
- *Aménagement et urbanisme réglementaire* : Madame Marie Christine Leroux
- *Habitat et gens du voyage* : Monsieur Jean Pierre Tessier
- *Développement économique, emploi, tourisme, enseignement supérieur et recherche* :
Madame Maryvonne Botté
- *Espace public* : voirie, espaces verts et littoral : Monsieur Alain Prioux
- *Administration générale, ressources humaines et finances* : Madame Dominique Hansen
- *Cycle de l'eau et Gemapi* : Monsieur Philippe Daout
- *Culture et sport* : Madame Lyliane Renault

Animations/associations (Monsieur Daout) :

- Le forum des associations, certes en format restreint, s'est bien déroulé,
- L'animation Aquadog prévue dimanche dernier a été annulée compte tenu des conditions climatiques,
- Reprise cette semaine des activités de l'AJSCO sur le terrain communal avec les enfants de Ouistreham en raison de l'impraticabilité du terrain de foot du stade du Petit Bonheur,
- Etape du championnat de France de slalom de funboard du 11 au 13 septembre organisée par OCEAN.

Ecoles (Madame Renault) :

- Reprise de l'école le 1^{er} septembre, la municipalité a souhaité, en accord avec les directeurs d'établissements, maintenir les sens de circulations extérieures,
- Les premiers chiffres font état, en moyenne, d'une quinzaine d'enfants (maternelle) inscrits à la garderie et vingt-cinq enfants chez les primaires,
- 150 à 160 enfants déjeunent à la cantine avec 2 services distincts pour la maternelle et l'école élémentaire,
- Rencontre ce jour avec Mme Berthelot, inspectrice d'académie, qui a félicité la commune pour les travaux réalisés à l'école maternelle (création de la nouvelle classe),
- 5 « territoires » ont été définis pour les récréations afin de limiter le brassage des élèves,
- Remerciements aux services techniques de la commune du travail réalisé cet été pour les travaux et l'installation de la fresque,

- Proposition, quand les conditions sanitaires le permettront, d'organiser une visite pour les élus des écoles.

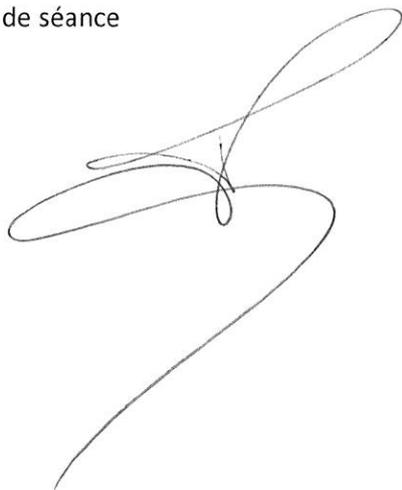
Communication (Madame Leroux) :

- Le prochain bulletin municipal paraîtra avant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires, il convient de se rapprocher de Mme Leroux pour les articles à paraître,
- La dernière version du plan guide a été validée, celui-ci devrait être disponible à la même période,
- Remerciements à la presse pour le suivi durant l'été des animations et des informations collevillaises.

Le prochain conseil est fixé au lundi 12 Octobre à 19 h.

La séance est levée à 20 h 44

Le secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIELIX Pouvoir à Madame HANSEN
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER Pouvoir à Madame BADIN	Madame Maryvonne BOTTE Pouvoir à Madame LEROUX
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER
Madame Anne DUMOLARD Pouvoir à Monsieur DAOUT	Madame Marie VERNHES-CHAZEAU	Monsieur Alexandre BERTHELIN
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT
Monsieur Patrick BERNARD		